

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-4316												
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la déclaration de réclamation finale concernant l'aide financière de 5 M\$ avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet d'aménagement des installations d'athlétisme dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 09-Saint-Bruno														
Actions : AIDE FINANCIÈRE <p style="text-align: center;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p>														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-01-11</td> <td>CM-20220111-17</td> <td>CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver la convention d'aide financière de 5 M\$ à intervenir entre la Ville de Laval et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le projet d'aménagement des installations d'athlétisme dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec, et ce, conformément au Décret numéro 371-2021 du 2 mars 2021;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1628)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2019-01-15</td> <td>CM-20190115-29</td> <td>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AMÉNAGEMENT - INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Isabella Tassoni APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'aménagement d'installations d'athlétisme dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec;</p> <p>de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles pour l'ensemble du projet et d'en assumer les coûts d'exploitation continue.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-5105)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-01-11	CM-20220111-17	CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-01-15	CM-20190115-29	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AMÉNAGEMENT - INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-01-11	CM-20220111-17	CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2019-01-15	CM-20190115-29	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AMÉNAGEMENT - INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME												

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-4316
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le Secteur du loisir et du sport du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a la responsabilité de promouvoir et de soutenir, dans un cadre sain et sécuritaire, la pratique libre ou encadrée d'activités physiques, de sports et de loisirs, l'engagement bénévole dans ces domaines ainsi que le développement de l'élite sportive.</p> <p>Suivant ces responsabilités, le MEES a mis sur pied un programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec, qui vise à soutenir la mise à niveau et l'amélioration des infrastructures liées à la présentation des Finales des Jeux du Québec.</p> <p>Le Programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il permet également :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'accroître l'attractivité des villes pour la présentation des Finales des Jeux du Québec; -d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité aux normes; -de participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives et récréatives. <p>Suite au dépôt initial de la demande d'aide financière auprès du ministère en 2018, le Conseil des ministres a adopté un décret permettant l'octroi de la subvention de 5 M\$ pour l'aménagement des installations d'athlétisme de la Ville de Laval.</p> <p>2 M \$ ont été octroyés lors de la signature de la convention. Les 3 M \$ restants seront octroyés suivant la reddition de compte en lien avec le programme de soutien.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le Service des finances a en sa possession l'ensemble des factures et des preuves de paiement pour la reddition de compte finale, tel que requis par la Convention d'aide financière</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au conseil</p> <p>d'approuver la déclaration de réclamation finale concernant l'aide financière au montant de 5 M\$ avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet d'aménagement des installations d'athlétisme dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec, et ce, conformément au Décret numéro 371-2021 du 2 mars 2021;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		